LES FRANÇAIS : POLITIQUE ET MORALITÉ





Photo : du Canard enchaîné du 14 juin 2017.

A la manière d'un raz de marée qui balaie tout sur son passage, la vague Macron du premier tour des législatives a nettoyé les vieux partis Socialistes et Les Républicains écrasant "en même temps" sur son passage scrupules et probité.

Comment expliquer les deux poids deux mesures des Français à l'égard de Mrs. Fillon et Ferrand ? Certes, le premier se présentait à une élection présidentielle et le second à une législative. Certes le premier a aussi obtenu des voix malgré ses casseroles mais que le second soit plébiscité presque à 52% à Motreff (petit bourg du Finistère où le citoyen Ferrand à voter) malgré la mauvaise Presse dont il a été l'objet, il y a quelque

chose de choquant au royaume de la gouvernance. La moralité n'aurait-elle plus sa place en politique ? On pourrait le croire diront certains dès lors qu'il faille recourir à la loi pour remettre quelques uns dans le droit chemin. La haine des anciens partis politiques qui ont régulièrement abusé les Français pendant des décennies serait-elle aussi aveugle pour ignorer ce que sont honneur et honnêteté ?

Qu'un homme politique défende les intérêts de son employeur et, par là même les siens, on peut le concevoir mais qu'un ensemble d'électeurs le choisisse malgré les lourds soupçons qui pèsent sur lui, cela dépasse l'entendement.

Les électeurs de Motreff et de la 6ème circonscription du Finistère n'ont certainement pas écouté les médias ni lu l'article du Canard enchaîné du 7 juin 2017 (voir ci-dessous) qui ne laisse planer aucun doute sur les activités très intéressées de M. Ferrand en faveur des Mutuelles de Bretagne dont il a été 19 ans le Directeur général.

Triste spectacle d'une démocratie décadente où les élus profitent sans vergogne de leur position et où le peuple incrédule ne juge que sur les apparences.



Ferrand faisait les commissions pour sa mutuelle

PAYÉ comme chargé de mission de 2012 à 2016 par les Mutuelles de Bretagne, alors qu'il était devenu député, Richard Ferrand a bien rempli sa « mission ». Dès son arrivée au Palais-Bourbon, en juin 2012, le député du Finistère n'a cessé de veiller aux intérêts de son employeur, qui l'avait salarié pendant dix-neuf ans comme directeur général.

Inscrit tout d'abord comme membre de la commission de la Défense, le nouveau parlementaire effectue quelques allers-retours à des moments stratégiques. Le 10 novembre 2012, il intègre la commission des Affaires sociales, qui doit justement examiner une proposition de loi en faveur des… mutuelles. Il y reste jusqu'au 30 novembre, le temps pour l'Assemblée d'adopter ce texte destiné à favoriser les réseaux de soins mutualistes. Il oublie juste de préciser qu'il perçoit lui-même un petit complément de revenus des Mutuelles de Bretagne, à hauteur de 1 250 euros net par mois…

Après cet excellent travail, Richard Ferrand regagne ses pénates à la commission de la Défense, où il s'inscrit de nouveau, le 1er décembre. Il n'aura pas le temps de s'y ennuyer.

Dès le 12 janvier 2013, le voici de retour aux Affaires sociales… qu'il quitte quarante-huit heures plus tard ! Et pour cause : les nouveaux textes concernant les mutuelles ne sont pas encore à l'ordre du jour, et Ferrand préfère repartir s'occuper des affaires militaires. Pas pour longtemps : le 27 février, il pousse une fois de plus la porte de la commission des Affaires sociales, pile au moment où le projet de loi qui rend l'affiliation à une mutuelle obligatoire arrive en discussion. Il y campera jusqu'au 17 juillet 2014, pour les ultimes arbitrages.

Après quelques mois de répit, le voici, en décembre de la même année, rapporteur général de la loi Macron. Surprise : le texte final comprend plusieurs dispositions favorables aux mutuelles. Ces dernières obtiennent notamment l'autorisation de déroger au monopole bancaire et se retrouvent exonérées de certaines obligations légales.

Ce coup-ci, le chargé de mission a peut-être un peu chargé la barque…